

## SEANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2012

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 28 août 2012.
2. Urbanisme :
  - rapport de la commission urbanisme du 4 octobre 2012
3. Intercommunalité :
  - versement d'un fonds de concours pour la voirie à la COCOBEN
  - modification statut COCOBEN pour la compétence voirie
4. Avis sur le PLU de la commune de Herbsheim
5. Forêt : approbation de l'état d'assiette 2014
  - participation aux frais de la maison forestière de Nordhouse
6. Culture :
  - rapport commission culturelle
  - bulletin annuel 2012
7. Indemnité de conseil au nouveau trésorier
8. Pompiers de Sand
9. Divers.

**Secrétaire de séance : Anny RIEGEL**

**Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Daniel SCHNELL (3è m Adjoint), Marie-Jo EUDELIN, Laurent MEYER, Anny RIEGEL, Pierre SCHNEIDER, Catherine SCHOTT, Martin SCHROETTER, Nathalie SIEGLER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL.**

**Membres excusés : Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), pas de procuration  
Benoît ANDRES, procuration à Daniel SCHNELL**

#### **Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2012**

Le compte-rendu de la séance du 28 août 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Urbanisme.**

L'adjoint Jean-Paul BRUGGER présente au conseil le **rapport** de la commission urbanisme du 4 octobre 2012.

- **Point sur les autorisations d'urbanisme (P.C. DP et D.I.A ).**
- **Point sur les travaux en cours (éclairage public et atelier communal)**
- **Voirie** : L'affaissement du puits d'incendie de Kerzfeld-Sand n'est toujours pas réparé. Le devis

Speyser est de 1 375,40 € à partager entre les deux communes. Le maire va contacter son collègue de Kerzfeld pour étudier un recours à l'assurance.

– **Rue du Panama:**

M. Jérôme Reibel a démarré la construction de sa maison. Il faut à présent envisager l'extension du réseau d'eau potable et la pose de deux regards sur la parcelle communale. Le devis SDEA s'établit de la manière suivante :

-extension du réseau d'eau :	10 600 € HT
-regard compteurs :	2 500 € TTC
-regard assainissement :	2 200 € TTC

**VU** la délibération de principe du conseil municipal instituant la PVR sur le territoire communale

**VU** les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 16/09/2011

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- décide la réalisation, dans la rue du Panama, des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 60m pour un montant de 10 600 € HT, la pose d'un regard compteur pour 2 500 € HT et d'un regard assainissement pour 2 200 € HT, dans le cadre de sa compétence urbanistique.
- Demande l'exécution des travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.
- S'engage à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'oeuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis des sommes à payer, au profit du SDEA, par virement à la Trésorerie du SDEA (n° RIB : 00806 G675000 0000 45).
- Finance ces opérations sur le budget général 2012 de la commune
- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demandes de travaux, arrêtés de circulation...)

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

- **L'entreprise Deni-Legoll** travaille dans la commune depuis le 4 octobre pour créer 3 passages piétons (rue d'Uttenheim, rue de Westhouse et route de Sélestat - 8 700 €), refaire l'enrobé sur 2 trottoirs (rte de Strasbourg le long du mur de M. Raymond Sur et rue de Benfeld le long de la propriété de M. Akgul - 2 905 €) et réfection du marquage du tourne à gauche de la rue de Westhouse conformément à une recommandation du Département (840 €)
- **Éclairage public** : la numérisation du réseau d'éclairage est terminée ; elle a été faite dans le cadre d'un contrat CEPAGE avec ECOTRAL (Contrat Éclairage Public Aide à la Gestion). Il s'agit d'un contrat simplifié sans maintenance.

– **Avant-projet d'aménagement, rue du Gal Vix, rue du Gal Leclerc**

Le Maire et Jean-Paul BRUGGER présentent les différentes options d'aménagement de sécurité pour les deux rues. Après examen, le conseil décide de retenir les options suivantes :

1/ Carrefour de la rue du Général Vix/rue de l'église : La commission propose la solution la moins coûteuse, celle de la proposition n°1 avec cependant un passage piétons en prolongement de la rue du Général Vix.

2/ Rue du Général Vix : La commission propose de mettre en option la rénovation de l'éclairage de cette rue (estimation ECOTRAL 53 820 € + 4 186 € d'AMO)

3/ Rue du Général Leclerc : La commission s'est posé la question du maintien des anciennes bordures de trottoir à droite en sortant face aux nouvelles bordures du trottoir de gauche. La commission propose la rénovation de l'éclairage public de cette rue, rénovation qui nécessite la réfection du trottoir de droite. Pour cette rénovation l'estimation d'ECOTRAL est de 39 468 € TTC + 2 990 € d'AMO.

4/ Sortie EST : Le passage piétons prévu avant la chicane est à déplacer vers l'intérieur du village.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

– **Chauffage presbytère** : appartement de Mme Lutz

En hiver Mme Lutz a du mal à chauffer son salon avec les deux actuels radiateurs qui fonctionnent comme des convecteurs et présentent une surface d'échange peu performante. Le montant de l'entreprise Sanitherm pour le changement des deux radiateurs est de 1 656,46 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au changement des radiateurs et adopte le devis présenté par SANITHERM.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

– **Contrat de Territoire 2013-2015**

Le Département nous demande de recenser les projets pour les 3 dernières années d'exécution du contrat. Il nous reste à faire : par ordre de priorité,

-aménagement des rues du Gal Vix et du Gal Leclerc,

-aménagement de l'entrée OUEST et du carrefour rte de Strasbourg/rue du Gal Vix

-traversée d'EHL

-salle polyvalente

**Le Conseil décide d'inscrire dans cet ordre ces 4 projets au contrat de territoire.**

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

– **DIVERS**

- Réunion géographique du SDEA : le programme d'investissement 2013 prévoit sur Sand des travaux pour un montant total de 235 000 € TTC.

- Le maire informe le conseil du projet de la Cocoben dans le cadre de l'extension de la zone artisanale intercommunale : aménagement d'un giratoire sur la RD 1083 qui permettra un accès direct à partir de la 1083 sur la zone sans passer par Benfeld.

- Le Maire informe que dans le cadre du schéma départemental des aires d'accueil, la commune de Benfeld propose un site près de la menuiserie Hertrich pour l'accueil d'une vingtaine de caravanes. Ce site est en limite du ban de Sand.

### **Point de l'ordre du jour N°3.**

#### **Objet : Intercommunalité**

- **versement d'un fonds de concours pour la voirie à la COCOBEN**

**Après avoir pris connaissance** des travaux de voirie réalisés en 2010 et 2011 par la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS pour le compte de la commune de SAND (chiffres Hors Taxes) et présentés dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 207 999,56 €,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DECIDE**

**DE VERSER UN FONDS DE CONCOURS DE 92 210 € à la Communauté de Communes de**

BENFELD et ENVIRONS, pour le financement des travaux de voirie 2010 2011 et 2012.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

● **modification statut COCOBEN pour la compétence tourisme**

M. le Maire expose que sous l'impulsion des Président(e)s des Communautés de Communes de Benfeld et Environs, du Pays d'Erstein, du Rhin et du Ried de Marckolsheim, le Comité de Pilotage Grand Ried a lancé depuis le mois de novembre 2011 des travaux en vue de la fusion des Offices de Tourisme. Ceux-ci s'articulent autour de 4 groupes de travail thématiques : structuration, social, métier et fonctionnement.

L'objectif est de pouvoir disposer, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, d'une nouvelle structure de développement au service du tourisme dans le Grand Ried. Ce nouvel Office de Tourisme sera le fruit de la fusion des quatre Offices de Tourisme intercommunaux actuels.

Pour permettre à cette nouvelle structure d'exister et de disposer de missions claires, il est nécessaire d'harmoniser la compétence tourisme pour les quatre communautés de communes du territoire.

Actuellement, la compétence tourisme de la Communauté de Communes de Benfeld et environs est formulée de la façon suivante :

« Organiser, développer l'accueil et l'offre touristiques, en partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal de Benfeld et environs par la mise en place d'accueils, d'actions, d'évènements et d'équipements de nature à maintenir et développer l'information et la fréquentation touristiques du territoire de la Communauté de Communes. »

Il est proposé de formuler désormais cette compétence de la façon suivante :

« *Développement touristique :*

- *Définition et mise en œuvre de la politique de développement touristique,*  
- *Accueil et information des touristes, coordination des divers partenaires, promotion et animation aux fins de promotion touristique. »*

En conséquence, M. le Maire propose de modifier la compétence selon le libellé précité.

VU l'article 5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

VU la notification par M. LE PRESIDENT de la Communauté de Communes de Benfeld et environs de la délibération du 27 Septembre 2012 portant demande de modification de la compétence tourisme,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE D'ADOPTER** la modification de la compétence tourisme comme suit :

« *Développement touristique :*

- *Définition et mise en œuvre de la politique de développement touristique,*  
- *Accueil et information des touristes, coordination des divers partenaires, promotion et animation aux fins de promotion touristique. »*

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

**Objet : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Herbsheim**

La commune de Herbsheim soumet aux communes voisines pour avis son PLU. Jean-Paul BRUGGER avait assisté à une première réunion sur ce PLU l'année dernière et il avait souligné le projet d'extension de la gravière. Cette extension engendrerait un tonnage supérieur et donc une augmentation du trafic des camions bennes qui traversent quotidiennement le centre de Sand.

Le conseil municipal demande donc à la commune de Herbsheim de prendre en considération l'impact sur la commune de Sand, et de prévoir un plan de circulation adapté.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Point de l'ordre du jour N° 5.**

**Objet : Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2014**

Le Maire soumet au conseil municipal l'état d'assiette 2014, qui correspond au martelage des arbres qui seront coupés en 2014. L'état étant conforme au plan d'aménagement forestier, il propose de l'adopter.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

Le Maire rappelle que la commune est rattachée à la Maison Forestière de Nordhouse depuis 2003. Auparavant Sand dépendait de la MF de Benfeld, et le changement de rattachement n'a jamais été mis en oeuvre pour le versement de la participation au fonctionnement de la MF de Nordhouse. Cette situation va être régularisée, toujours sur la base de la surface forestière, soit 79,39 hectares.

**Point de l'ordre du jour N°6.**

**Objet : Culture**

Daniel SCHNELL fait part du compte-rendu de la commission culturelle du 13 septembre, essentiellement centrée sur le recensement des associations et entreprises intéressées par le projet de la fête du village 2013.

**Point de l'ordre du jour N° 7.**

**Objet : Indemnité de conseil au nouveau trésorier**

VU l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret 82/979 du 19 novembre 1982 ;

VU l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution ainsi que le mode de calcul de l'indemnité de conseil ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'attribuer au Receveur Municipal Monsieur Philippe Thierry MEYER l'indemnité de conseil à raison du montant maximum déterminé par application des arrêtés susvisés à compter de la date de sa nomination à la Trésorerie de Benfeld.

**Adopté par 12 voix pour 1 voix contre et 1 abstention**

**Point de l'ordre du jour N° 8.**

**Objet : pompiers de Sand.**

Le Maire informe le conseil du rattachement de la section de Sand au CIS de Benfeld, en raison d'un effectif trop peu important, seulement 4 sapeurs pompiers volontaires, ce qui empêche la section d'assurer convenablement les interventions.

Le SDIS propose un rattachement au 1er janvier 2013.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** donne son accord pour le rattachement de la section de Sand au CIS de Benfeld au 1er janvier 2013. Le matériel roulant sera restitué au groupement, la participation financière de la commune pour le SDIS ne subira aucune modification. La mairie retrouvera la jouissance des locaux, qu'elle continuera de mettre à disposition de l'amicale des sapeurs pompiers, association qui continuera à exister à Sand.

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Point de l'ordre du jour N° 10.**

**Objet : Recensement 2013**

Dans le cadre du recensement de la population qui se fera en janvier-février 2013, il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et des agents recenseurs.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de nommer Mme Marie BOURDETTE coordonnateur communale
- de nommer Mme Sonia LEBON et M. René MEDZELA agents recenseurs

**Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Point de l'ordre du jour N° 10.**

**Objet : Divers**

- Nathalie SIEGLER souhaite savoir si le nouveau club de foot a déjà des résultats. Le Maire fait un retour de la soirée concert du 22 septembre animée par M. BADER. Il explique que les joueurs ont déjà quelques résultats. Il explique que la tondeuse autoportée n'ayant pas été correctement entretenue par l'ancien club, il va falloir soit la changer, soit passer un contrat avec un paysagiste. Il rappelle que le jeune club a besoin de soutien et espère que la population de Sand le soutiendra.
- Le Maire, Laurent Meyer, Jean-Paul BRUGGER et Maurice WEIBEL participeront à la visite guidée de l'unité pellets de la scierie SIAT BRAUN le 20 octobre.
- Anny RIEGEL souhaite savoir à qui vont être réattribuées les terres anciennement louées par fermage à M. Joseph KLEIN, suite à son décès. Le Maire explique que les terres reviennent en principe aux jeunes agriculteurs de la commune. La surface concernée étant très importante, il faut savoir si la commune peut décider de partager ces terres en plusieurs lots. L'attribution sera faite lors du prochain conseil, après une réunion avec les agriculteurs de la commune.
- Pierre SCHNEIDER fait part de l'initiative des jeunes élus du conseil municipal des enfants qui vont créer un flyer d'avertissement pour les automobilistes mal garés sur les trottoirs notamment.

- **Dates :**

- mardi 9 octobre : réunion bilan cantine
- samedi 13 octobre : conseil municipal des enfants
- mercredi 17 octobre : commission culturelle 19h30
- vendredi 19 octobre : Temps Libre 14h30
- vendredi 19 octobre : Commission Communale des Impôts Directs 18h30
- lundi 22 octobre : commission culturelle avec les associations
- mardi 23 octobre : commission finances 20h
- lundi 29 octobre : conseil municipal 20h

La séance est levée à 22h30